

La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES

ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

Paraissant à La Chaux-de-Fonds tous les jours, excepté le dimanche

RÉDACTION TÉLÉPHONE 13.75, ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ TÉLÉPHONE 87: RUE DU PARC, 103

ABONNEMENTS	
SUISSE	ETRANGER
Un an . . . fr. 10.80	Un an . . . fr. 26.—
Six mois . . . 5.40	Six mois . . . 13.—
Trois mois . . . 2.70	Trois mois . . . 6.50
Un mois . . . —.90	

ANNONCES	
La ligne ou son espace	10 cent.
Réclames en troisième page	25 »
Petites annonces	
Trois insertions	75 »

La «Sentinelle» du 1^{er} Mai

A l'occasion de la Fête du 1er Mai, „La Sentinelle„ paraîtra en numéro spécial, tiré en rouge, et plus particulièrement destiné à la propagande.

Il en sera mis une certaine quantité à la disposition des sections socialistes et sociétés ouvrières qui en feront la demande, avant le 22 avril prochain. — Ces exemplaires seront livrés au prix de revient.

Congrès ouvrier suisse

Lundi de Pâques, 13 avril 1914 à l'Hôtel Union à Lucerne

La Fédération ouvrière suisse a tenu ses assises le lundi de Pâques, à Lucerne. Cent cinquante délégués environ représentaient les différentes associations syndicales, socialistes, travailleurs-catholiques, caisse de maladie, etc., qui adhèrent à la Fédération ouvrière suisse avec un effectif total de 360 mille membres.

Ce congrès, présidé par Otto Lang, juge au tribunal cantonal à Zurich, avait à l'ordre du jour les points suivants:

1. La classe ouvrière et la revision du tarif douanier. (Rapporteur: J. Lorenz, adjoint à Zurich).
2. La question de la législation sur les arts et métiers. (Rapporteur: Dr F. Buomberger, Zurich).
3. Election du secrétaire ouvrier.
4. Divers.

C'est dans la grande salle de l'Hôtel Union que vont avoir lieu les débats. Les délégués ont de suite l'impression que les rapporteurs vont servir de la statistique à profusion. Le profil des orateurs se dessine, en effet, sur des cartes riches en figures qui, de loin, ressemblent singulièrement à des cheminées d'usines. J'ai hâte de dire que ces statistiques, pour peu qu'on veuille les examiner, offrent un intérêt très grand et permettent de comprendre certains problèmes des plus arides.

Le président de séance, dans un discours d'ouverture fort goûté, démontre avec quelle rapidité la transformation des moyens de production s'opère et l'intérêt toujours plus grand que la classe ouvrière a à s'intéresser des questions touchant à la législation du travail.

Le rapport sur «La classe ouvrière et la revision du tarif douanier», présenté par J. Lorenz est vivement applaudi. Les conclusions, dont nous donnons ci-après le texte complet, sont adoptées à l'unanimité.

I

Le congrès ouvrier constate que le niveau de vie de la classe ouvrière est tel que non seulement il ne pourrait supporter aucun amoindrissement, mais qu'au contraire il doit être amélioré par tous les moyens possibles. C'est pourquoi il faut que la classe ouvrière tout en améliorant ses conditions de salaire, s'attache aussi à combattre le renchérissement du coût de la vie.

II

Le congrès ouvrier, considérant que les tendances protectrices douanières extrêmes que nous voyons se faire jour à l'heure actuelle, sont une source de renchérissement du prix de la vie et un danger pour l'avenir économique du pays, décide de charger le Secrétariat ouvrier en une pétition au département fédéral du commerce, à l'occasion du renouvellement des traités de commerce:

1. De se placer, en principe, à ce point de vue que les tractations en vue des traités devront être conduites avec les Etats contractants sur la base du tarif d'usage actuel;

2. S'opposer à toute élévation dans les tarifs douaniers et ne les admettre plus élevés que dans les cas seulement où il s'agira de positions peu importantes et à condition que dans des positions plus importantes des concessions soient faites qui marquent bien une compensation complète pour le niveau de vie;

3. Demander une diminution du tarif douanier sans condition pour tous les articles d'usage nécessaires qui ne peuvent être produits ou fabriqués dans le pays tant au point de vue de la quantité que de la qualité, ainsi par exemple:

- a) Aliments: Sucre, œufs, viande et poissons, bétail, épices, tabac;
- b) Produits fabriqués: Verre, papier, confection, lingerie, lingerie en papier, tapis,

souliers, chapeaux, linoléum, savon, pétrole, coutellerie, autres objets de métal d'un usage quotidien, bicyclettes.

III

Le congrès ouvrier pose comme principe que des mesures de politique douanière doivent dépendre exclusivement de considérations d'ordre économique et que c'est un régime dangereux que celui qui fait dépendre les finances de l'Etat du rendement des douanes, tant au point de vue de l'économie nationale que de la constitution financière de l'Etat. Il est de l'avis que le rendement des douanes provenant des articles nécessaires à la vie doit être déterminé dans la constitution et que les dépenses de l'Etat, pour autant qu'elles ne puissent pas être couvertes par le rendement diminué des douanes, soient couvertes par des impôts progressifs directs.

Le rapport sur «la législation des arts et métiers» présenté par le Dr F. Buomberger est également très applaudi. Les conclusions suivantes du rapporteur sont adoptées à l'unanimité:

Le Congrès ouvrier décide:

I. En ce qui concerne les travaux préparatoires:

Considérant que toute action en faveur d'une législation nouvelle doit reposer sur une connaissance exacte des situations de fait, qu'à l'heure actuelle, ces situations de fait sont fort mal connues encore en ce qui concerne les métiers qui doivent être soumis à la loi, il est de toute nécessité qu'une commission paritaire, nommée par le Conseil fédéral, procède à une enquête sur les conditions du travail dans le bâtiment et les métiers, dans le commerce et les transports, ainsi que dans l'industrie des hôtels, cafés, auberges, etc. La Fédération ouvrière suisse sera chargée de faire remplir les questionnaires par ses associations, pour autant que celles-ci sont constituées par des groupes professionnels qui tomberont sous le coup de la loi nouvelle. Le Secrétariat ouvrier sera chargé de la mise au net des documents ainsi recueillis.

2. En ce qui concerne la forme même de la loi:

Etant donné que les conditions du travail dans les groupes professionnels dont il faut en cette occurrence, tenir compte, présentent de pareilles différences qu'il est impossible de les faire entrer dans une réglementation uniforme, qu'une loi unique, embrassant tout ce domaine, touche à presque toutes les classes de la population et qu'elle serait difficilement acceptée dans une votation populaire, il sera bon de créer une série de lois spéciales, dans lesquelles il sera tenu compte des divergences professionnelles. Ainsi d'une loi sur les métiers du bâtiment et sur ceux à caractère industriel, d'une loi sur le travail dans le commerce et les industries privées de transport, lois dans lesquelles on introduira encore des différenciations objectives, comme, par exemple, une loi sur la fermeture des magasins, une sur les jours de repos, une sur la protection des enfants, etc.

3. En ce qui concerne le contenu matériel de la loi:

a) Considérant que la plupart des entreprises ayant caractère de métier ou d'industrie ne peuvent être soumises à la loi sur les fabriques ou à celle sur les métiers qu'en vertu de signes extérieurs tels que le nombre des ouvriers, l'emploi de moteurs, il faut donc que la protection ouvrière soit constituée de telle sorte que, chaque fois que cela est possible, on puisse emprunter certaines dispositions à la loi sur les fabriques révisée.

b) Considérant que quelques cantons sont déjà intervenus en matière de protection du travail, soit dans le commerce, soit dans l'industrie des hôtels, cafés, auberges, etc., et ce par le moyen de la loi, il faut que ces dispositions protectrices cantonales, pour autant qu'elles affectent un caractère de progrès social, passent dans la législation suisse sur les arts et métiers.

c) Considérant que la législation protectrice du travail dans les fabriques a déjà contribué au développement de l'industrie à domicile dans quelques branches d'entreprises, et que ce développement prendra une allure plus rapide encore quand existera une loi sur les métiers, il faut qu'en même temps que sont décrétées des lois de protection du travail dans les métiers ou l'industrie, soit décrétée aussi une loi suisse de protection du travail des ouvriers à domicile.

Mmes Marie Hüni et Schmid-Schriber démontrent l'urgence qu'il y a à demander des lois protectrices pour les ouvrières de

tous genres, spécialement pour les employés d'hôtels, de restaurants, etc.

L'assemblée procède à l'élection du secrétaire ouvrier, M. Hermann Greulich, secrétaire ouvrier est confirmé dans ses fonctions, aux applaudissements de l'assemblée pour une nouvelle période de trois ans.

H. Greulich, remercie les délégués pour la confiance qui lui est témoignée; c'est la dixième fois qu'il est élu secrétaire ouvrier. Il se demande si, dans trois ans, il sera encore à son poste; quant on compte soixante-treize ans il est permis de se poser pareille question. Toutefois, dit l'orateur, si je sens quelquefois le poids des ans, je n'en ai pas moins conservé toutes mes facultés intellectuelles et les convictions que j'ai défendues jusqu'à aujourd'hui, je les défendrai dans l'avenir.

Le président se montre plus optimiste que H. Greulich; il espère que dans trois ans nous verrons encore ce vieux lutteur à son poste... ne fut-ce que pour nous faire plaisir.

Les adjoints Morf, Lorenz, Ryser et Sigg sont également confirmés dans leurs fonctions.

Le comité fédéral, composé de représentants des différentes associations, est nommé et son bureau constitué comme suit: Otto Lang, prés., Dr Buomberger, Leuenberger, Berthold, Mlle Lehner, tous à Zurich.

La résolution suivante, déposée sur le bureau provoque une grande discussion et soulève pas mal d'opposition de la part des délégués de la F. O. I. H.:

Le congrès ouvrier du 13 mars 1914 à Lucerne, déclare que la classe ouvrière suisse ne pourra donner son approbation à un monopole sur le tabac que si le rendement de ce monopole n'est pas affecté à des buts fiscaux, mais seulement à l'institution d'une assurance vieillesse et invalidité.

A. GrosPierre ouvre les feux en déclarant s'opposer au nom des délégués de la Suisse romande, à l'introduction d'un monopole quelconque, tant que le budget militaire (50 millions) sera maintenu. La classe ouvrière est déjà surchargée d'impôts indirects grâce aux tarifs douaniers; il n'est pas bon de les augmenter. Accepter de nouveaux impôts c'est consacrer le régime douanier. Plusieurs délégués de la F. O. I. H. et A. Hugger, de Berne, parlent dans le même sens. La résolution est défendue par O. Lang, Buomberger, Greulich, etc. Au vote, elle obtient vingt voix de majorité. Les délégués romands ont été unanimes pour la repousser.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce un discours de clôture et déclare la séance levée à 1 h. de l'après-midi.

* * *

Longtemps, les organisations ouvrières de la Suisse romande — parmi les horlogers — se sont désintéressées des travaux de la fédération ouvrière suisse et ont refusé toute participation au congrès. Il est évident que des organisations ouvrières qui se placent sur le terrain de la lutte de classe, se trouvent quelque peu dépayées au milieu des «Verein religiöser Richtung» et des «Christliche Gewerkschafter», qui ne poursuivent pas le même but que nos organisations. Pourtant, le désintéressement des romands à l'adresse de la fédération ouvrière n'empêche pas celle-ci de poursuivre ses travaux et de prendre des décisions au nom de la classe ouvrière.

Certaines décisions prises au Congrès de Lucerne, notamment le vote relatif au monopole du tabac, prouvent qu'il est temps que les suisses romands prennent une part active à ces travaux, sachant approuver ce qui leur paraît bon, mais aussi combattre avec énergie ce qui n'est pas conforme à leurs principes.

G. HEYMANN.

Coups de grappins

Décidément la presse bourgeoise a eu joliment raison de parler de la valeur de son information. Chaque jour il faudrait relever les erreurs qu'elle publie et dont la plupart sont tendancieuses. L'erreur est parfois bien malicieuse.

Récemment on parla d'un incident survenu à Anselee. Un journal socialiste, la Wareid aurait publié un article violent contre notre camarade. Celui-ci appelé par des ouvriers serait arrivé en automobile et au lieu d'encourager les ouvriers, les aurait vertement apostrophés, leur reprochant leur paresse et leur insubordination. Et les journaux parlaient du parvenu Anselee, roulant

en automobile, habitant villa et... tournant le dos aux ouvriers.

Voilà un tableau qui fait gentiment son effet. En réalité, Anselee n'a ni automobile, ni villa. Il occupe un logement ouvrier et fait toutes ses courses à pied. Seulement la Wareid est un journal... antisocialiste!

Vous vous souvenez également avoir lu les détails les plus effrayants sur les dynamiteurs socialistes de la fédération des ouvriers constructeurs en fer. Une vingtaine de fonctionnaires sont accusés d'avoir employé la dynamite. Un premier jugement les condamna de une à sept années de prison, puis ils furent libérés sous caution, jusqu'au moment du recours. Or, il n'y a pas un socialiste parmi eux, car ils appartiennent à une association catholique... antisocialiste.

Hier, je recevais une carte d'un inconnu me demandant un abonnement à Socialisme et Lutte de Classe. Pourquoi n'as-tu pas répondu au National, m'écrit ce camarade, qui a accusé Labriola d'être nationaliste et de s'être fait exclure du parti. Tu le mets en parallèle avec Marx et Engels. Il doit y avoir une erreur.

Eh! oui, une erreur que commettent les gens pressés de médire. Il y a Arturo et Antonio Labriola. L'un, professeur d'université a publié des ouvrages où le matérialisme historique a été mis au service de l'explication de nombreux faits. Ces commentaires d'une grande valeur, ont fait de Labriola une grande réputation parmi nos théoriciens.

L'autre appartenait au monde semi-anarchiste, aux syndicalistes genre Voix du Peuple qui recoururent aisément à la presse bourgeoise contre nous. C'est celui-là qui tout à coup est devenu nationaliste et s'est fait exclure comme tel.

Cela rappelle le collaborateur... occasionnel du National qui mangeait des socialistes à bouche que veux-tu dans l'Union syndicale.

E.-P. G.

Echos de partout

Le képi des pompiers.

Ce n'était un mystère pour personne à Strasbourg que la compagnie des pompiers de Brumath se réorganisait; on savait même qu'elle ferait prochainement une sortie en uniforme...

Mais, voici quelques jours, la gendarmerie fut avisée par une dénonciation anonyme d'un fait grave et qu'on avait jusque-là gardé secret: la tenue des pompiers avait été commandée à l'étranger et elle comportait le képi. Les autorités, prévenues, avisèrent le kreisdirektor qui n'osa prendre une décision, et demanda des ordres à Berlin.

Une enquête fut ouverte: toutefois l'empereur étant à Corfou, ne put être consulté, bien qu'il soit d'une indiscutable compétence en costume.

Enfin des instructions confidentielles revinrent à Strasbourg: il y a lieu de surveiller les pompiers de Brumath, mais le képi n'est pas un emblème séditionnel, et on peut s'en coiffer sans faire courir aucun risque à l'empire.

Le dernier train à chevaux en Angleterre.

Le dernier train à traction chevaline du Royaume-Uni a cessé d'exister. Il a roulé jusqu'au dernier moment, aux heures régulières, entre Drumburgh et Port Carlisle. Le «Dandy» était un objet de curiosité pour les touristes. Il se composait de deux véhicules traînés par un seul cheval, et celui-ci devait être dressé pour marcher par-dessus les traverses et les aiguilles de la voie. Les passagers étaient installés — tant bien que mal — sur des banquettes, et les jours de cohue on se plaçait jusque sur le toit. La route couvrait trois kilomètres et le trajet prenait une demi-heure.

Le fait le plus curieux est que la voie, construite en 1854, servit d'abord à un train à vapeur. Au bout de deux ans, l'opposition des habitants amena la traction chevaline, qui dura jusqu'à nos jours.

Le prix de la vie.

Un membre de la «Royal Statistical Society» de Londres, M. John B.-C. Kershaw, a dressé l'état de l'augmentation du prix de la vie dans le monde de 1900 à 1912.

En Angleterre, en Russie et aux Etats-Unis, l'augmentation a été à peu près continue pendant ces douze années. Mais, tandis qu'en Angleterre elle n'avait été, de 1900 à 1911, que de 9 pour cent, elle atteignait 21 pour cent en Russie et 39 aux Etats-Unis.

En France, il se produisit une diminution de 5 pour cent entre 1902 et 1906, puis, à partir de 1907, un relèvement marqué d'où il résulta qu'en 1912, la vie y coûtait 17 pour cent de plus qu'en 1900.

Pendant les six dernières années, l'augmentation fut universelle: elle prit sa plus vive allure en 1911, 1912 et 1913.

Pour sept ans de vivres.

Le «Fram», qui devait être le premier navire passant le canal de Panama, n'a pu attendre et il est parti faire le tour par le cap Horn; cela durera six mois, mais c'est plus sûr pense Amundsen. En juillet il partira de San-Francisco pour le détroit de Behring, d'où il n'espère pas revenir avant le milieu de 1918. Mais, à tout hasard, le «Fram» emportera des vivres pour sept ans.

Mot de la fin.

Le plus heureux des deux: Lequel des deux est plus heureux — du possesseur d'un million ou du père de sept filles?

C'est évidemment le dernier, car le possesseur de millions voudrait toujours en avoir davantage, tandis que le père de sept filles — en a bien assez!

ETRANGER

Les mauvais traitements dans l'armée allemande

Le conseil de guerre d'Ulm a condamné le capitaine Schmidt, du 120^e régiment d'infanterie, à 18 jours d'arrêts à la chambre pour voies de fait envers des subordonnés.

Schmidt, déjà condamné plusieurs fois de ce chef aurait frappé un sous-officier et un simple soldat.

Recrudescence de la criminalité juvénile en Allemagne

Les statistiques allemandes pour 1912 accusent, en ce qui concerne la criminalité juvénile, une nouvelle augmentation de près de 8 pour cent sur l'année précédente.

Le nombre des jeunes gens âgés de dix-huit ans et au-dessus, condamnés pour crime ou délit contre les lois de l'empire, a été en effet de 54.902 contre 50.680 en 1911. La majeure partie de ces jeunes gens ont été condamnés pour vol ou escroquerie ou bien encore pour coups et blessures; 1379 l'ont été pour attentat aux mœurs, 27 pour assassinat.

La campagne antialcoolique alarme les distillateurs russes

Bien que le chiffre des prévisions budgétaires au chapitre de l'impôt sur l'alcool ait été relevé par la commission de la Douma, la croisade entreprise en faveur de la tempérance a jeté l'alarme chez les distillateurs qui sont pour la plupart grands propriétaires.

Ces industriels ont envoyé des délégués au ministre des finances pour lui exposer leurs doléances. La délégation a fait remarquer au ministre les désastreux effets que les restrictions apportées à la distillation peuvent avoir sur l'agriculture (on ne voit pas trop comment! — Réd.) et ils ont préconisé des mesures propres à accroître la consommation et l'exportation de l'alcool méthylique.

En même temps, les délégués ont prouvé que les distillateurs étaient prêts à participer à la campagne de tempérance (sic), en proposant une méthode pour rendre les alcools absolument imbuivables.

Comme on le sait, les paysans boivent des alcools méthyliques malgré leur goût détestable et leur odeur nauséabonde. Les distillateurs proposent maintenant d'y ajouter un émetique violent.

M. Bark, ministre des finances, a promis d'appuyer leur proposition. (Evidemment! — Réd.)

La révolution au Mexique

On mande de New-York: La sévère censure télégraphique exercée par le président Huerta entraîne l'absence de nouvelles de la ville de Mexico. Dans l'entourage du président Wilson, on dit que Huerta cédera à la demande de l'amiral Mayo en ce qui concerne les satisfactions à donner aux Etats-Unis à la suite de l'attentat de Tempico.

Epilogue d'un scandale policier

Quadruple exécution à New-York

Les quatre assassins du tenancier de maison de jeu, Rosenthal, dont le meurtre à New-York dévoila les scandaleux trafics de la police ont dû être électrocutés hier matin. On sait que ces quatre assassins professionnels étaient aux gages du lieutenant de police Becker. Celui-ci se servit d'eux pour se débarrasser de Rosenthal qu'il faisait chanter et qui le menaçait de le dénoncer. Becker, condamné à mort, est actuellement jugé en appel.

Certaines influences se sont exercées pour obtenir qu'il soit sursis à l'exécution des quatre assassins et que le procès fût recommencé, parce que de nouveaux témoignages se présentaient. Plusieurs rabbins ont fait une démarche dans ce sens, car trois condamnés sont israélites, mais le juge Goff a maintenu le jugement comme bon et définitif.

NOUVELLES SUISSES

BERNE. — *Accident.* — Un nouvel accident s'est produit lundi après-midi sur l'Aar, près de Berne, au même endroit où samedi une embarcation avait chaviré. Un ouvrier, occupé aux travaux de correction de l'Aar, avait ramené sa femme, qui lui avait apporté son repas, sur la rive opposée, et revenait à son travail, lorsqu'au milieu de la rivière son bateau chavira et le malheureux disparut dans les flots sous les yeux de sa femme. Son corps n'a pas été retrouvé.

— *Glissements de terrains.* — Sur la route de Lauenen à Gessenay, plusieurs glissements de terrain se sont produits, la route elle-même s'est fortement affaissée sur une longueur de 50 mètres; deux maisons ont dû être évacuées. Si de nouvelles pluies survenaient, on craint d'autres glissements.

— *Incendie.* — Un violent incendie a détruit complètement la ferme de M. Jean Siegenthaler, située entre Courrendlin et Vicques. Le bétail a pu être sauvé. Quarante poules sont restées dans les flammes. L'immeuble était assuré pour 16,000 francs et le mobilier pour 30,000 francs.

LUCERNE. — *Sur le lac.* — Les recettes de la Société de navigation sur le lac des Quatre-Cantons pendant l'année 1913 se sont élevées à 2,072,765 fr., soit 7821 francs de plus qu'en 1912. 2,335,104 voyageurs ont été transportés, contre 2,228,276 en 1912. Il faut y ajouter les 66,369 personnes transportées par canots automobiles dans le service local. Le bénéfice net s'élève à 178,992 francs, soit 36,741 fr. de moins qu'en 1912. Les dépenses ont augmenté de 43,180 fr. en comparaison de 1912. La compagnie distribuera un dividende de 6%.

ST-GALL. — *Incendie.* — Un incendie dont on ignore la cause, a détruit trois maisons d'habitation de Niederwil et une grange.

ARGOVIE. — *Incendiaires.* — Deux moutons, pour se venger d'un collègue nommé Schaffner, ont mis le feu à sa maison, à Brugg, et ont assisté au spectacle du sommet d'une colline. La police s'empara des deux incendiaires et les conduisit en lieu sûr. Au moment d'arriver à la prison l'un d'eux se tira un coup de revolver dans la tête, mais la blessure ne semble pas mortelle.

JURA BERNOIS

VILLERET. — *Convocation.* — Tous les membres du Parti sont convoqués en assemblée générale le jeudi 16 avril, à 8 h. du soir, au local habituel. Vu l'importance des tractanda, nous comptons sur une nombreuse participation. Le Comité.

FRONTIÈRE FRANÇAISE

Contrebande de montres. — Dimanche, au train arrivant à Morteau à 5 h. 40 du soir, le douanier de service, frappé par l'embonpoint peu ordinaire d'un élégant voyageur, voulut voir de près et constata la présence de 82 montres en or. Le monsieur dut payer 7000 francs; il ne consentit pas à décliner son nom, ni son adresse.

CANTON DE NEUCHÂTEL

CORTAILLOD. — *La fin justifie les moyens.* — (Corr.) La caisse communale étant dans un état précaire, par suite d'imprévoyance, nos édiles ont eu recours à un subterfuge pour faire face aux dépenses. Ils ont majoré les mandats d'impôts, ce qui est certes plus qu'inopportuniste, puisque nous sommes en pleine crise viticole.

Et naturellement, c'est la classe ouvrière qui est la plus atteinte.

Cette décision ayant exaspéré la population, on peut prévoir un pétitionnement.

Peu importe, à nos radicaux, que ce soit les innocents qui paient pour les coupables, pourvu qu'eux-mêmes ne supportent point les frais de leur incurie administrative.

Un socio.

VALANGIN. — *Reboisement.* — (Corr.) — Les communes, dont l'ouragan de décembre 1911 a troué les forêts, s'occupent aujourd'hui de leur reboisement. Ces travaux peuvent paraître devoir occasionner des dépenses énormes aux communes sinistrées. Grâce aux subventions fédérale et cantonale, ces dépenses ne sont que peu élevées, proportionnellement à la vente des bois exploités; il est donc possible d'exécuter ces travaux avec tous les soins qu'ils méritent. Pour bien des communes, la forêt est une richesse inépuisable et l'une des principales ressources. Mais il faut une culture raisonnée. Malheureusement elle n'est pas pratiquée partout.

Ainsi à Valangin il a fallu l'intervention du Conseil général, pour empêcher que l'exécution de plantations ne se fasse d'une façon défectueuse et à l'encontre des intérêts généraux. La commune de Valangin a exploité pour plus de 100,000 fr. de bois; le coût total pour la reconstitution des parties dévastées est devisé à 3600 fr. En exécutant ce travail avec le maximum de soins, ce devis ne sera jamais atteint; il n'atteindra pas 2000 fr. Le 60 % des frais généraux étant couvert par la Confédération et le canton, la part effective de la commune est donc du 40 % soit 800 fr. (ce dernier chiffre sera probablement réduit encore). Sur une exploitation de 100,000 fr., ce n'est pas excessif.

Voici comment la question fut posée par le Conseil communal: «Etant donné le grand nombre de plantons à mettre en terre, soit 7000 en 1913, 7000 en 1914, 7000 en 1915 et autant en 1916, dernier délai fixé pour avoir droit aux subventions, au total 28,000 plantons, nous sommes tenus à quelque économie».

Or en admettant que ces travaux puissent se faire à raison de fr. 45/00 plus 25/00 coût des plantons pris en pépinière, total fr. 70/00 × 28.000 = fr. 1.960, l'on remarque que l'on est loin d'atteindre le devis se montant à 3600 fr. et que la somme que le Conseil communal pense mettre à la disposition de ces travaux suffira amplement. Pour ce qui concerne l'extraction des sou-

ches et le nivelage du terrain il n'y avait aucune dépense à prévoir, la vente des souches payant les frais.

Grâce à l'intervention du Conseil général ces plantations ont donc été faites en partie, en 1913, à la journée; la plantation du printemps est revenue à fr. 77.50 le mille, et celle d'automne à fr. 120 le mille. A première vue, ces prix peuvent paraître exagérés, mais lorsqu'on aura tenu compte de la bienfaisance de la surface soignée et plantée, on verra qu'il n'y a d'exagérée que la persistance du Conseil communal à vouloir planter absolument à tâche.

D'après les prévisions du Conseil communal, le coût total de ces plantations ascendant donc à fr. 1.960, soit: 28.000 plantons à fr. 70/00 = fr. 1.960. A la journée, ce travail coûterait d'après l'essai tenté, fr. 1.625, soit un maximum de 13.000 plantons à fr. 125/00 = fr. 1.625, bénéfice: 335 fr.

Que veut donc de plus notre conseil administratif, qu'un boni dans ses dépenses présumées? Son attitude dans cette affaire est vraiment déplorable et préjudiciable pour la forêt. Tandis que partout ailleurs l'on s'occupe avec activité de ces plantations, ici on discute, on lésine, on retarde autant que possible ces travaux. Les plantons de la pépinière, déjà trop gros l'année passée, croissent encore, et l'on discute toujours.

Toute cette histoire me remet à la mémoire un article du «National», au lendemain des dernières élections au Conseil national, dans lequel on s'étonnait qu'à Valangin, citadelle du conservatisme, la majorité des suffrages fussent allés à notre camarade Stäger.

Valangin progressiste? Quelle ironie!...

Gustave Stäger, cons. général.

NEUCHÂTEL

Chasse à l'homme. — Un jeune homme de la ville qui avait cassé une poire électrique à la ruelle Vaucher, hier soir après 10 heures, a été poursuivi par des agents de police. Après s'être réfugié dans un jardin de la même rue, il fut découvert et la chasse recommença jusque dans un chantier du Faubourg du Lac. De là, il réussit de nouveau à s'enfuir et fut rejoint au Faubourg de l'Hôpital, puis conduit au poste de police. Un agent de police s'est légèrement blessé en voulant sauter par dessus une balustrade.

Une conduite saute. — Des ouvriers qui démolissent un immeuble au Faubourg du Lac ont fait sauter, hier soir, un peu après six heures, une conduite d'eau.

Une bouche d'égoût se trouvant à proximité, l'eau a pu s'écouler assez facilement jusqu'à ce que la réparation soit terminée.

Inauguration de deux collèges. — Les deux nouveaux collèges de la Maladière et des Parcs ont été remis aux autorités scolaires, hier, mardi. Une modeste cérémonie, à laquelle assistaient les autorités, des représentants du corps enseignant et quelques invités, a eu lieu. Des discours ont été prononcés par MM. Porchat, conseiller communal, Blanc, président de la commission scolaire, et Béguin, directeur des Ecoles primaires.

Les deux nouveaux bâtiments scolaires répondent aux exigences les plus modernes.

La construction du collège des Parcs avait été confiée à MM. R. Convert et G. Philippin, architectes à Neuchâtel, qui en avaient également exécuté les plans. Il contient 23 classes réparties en trois étages, plus deux salles spéciales (coutures et cartonnage), et une salle pour projections réservée également au musée scolaire. Dans une annexe se trouvent la salle de gymnastique et l'école ménagère. Cette dernière comprend notamment une cuisine, réfectoire, salle de repassage, buanderie, etc.

Le collège de la Maladière, construit par M. Gustave Chable, architecte, comprend 14 classes. Comme dans l'autre collège, des

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LE MYSTÈRE DE L'ETANG

PAR

JEAN ROCHON

(Suite)

Une incroyable énergie animait ses traits. Une sorte de vertige semblait magnifier son regard.

La démençe fit chavirer sa voix en des accents inouïs.

— Allons, aidez-moi... aidez-moi donc!... Vous voyez bien que je peux m'habiller toute seule... Est-ce que vous allez me laisser retomber en syncope?

Mme Rodary, impuissante, eut un geste de supplication éperdue:

— Mais vous ne pouvez pas sortir, madame... Vous êtes trop faible... Renoncez à votre idée, je vous en conjure.

— Si, si! Je sortirai... Ernestine, faites atteler de suite le petit phaéton... vous savez le vieux phaéton qui se rouille dans la remise... Je vais aller à Saint-Corentin... Je demanderai à voir Otto... Je renseignerai la justice... Je dirai au magistrat le prénom, le nom, l'âge, la nationalité de la victime... Je leur crierai: «Cet homme était mon amant!»

— Madame!

— Oui, je leur dirai cela... Ils sauront la vérité!... Avant de mourir, je veux me

procurer cette joie d'avouer Otto à la face du monde... Il n'y a pas un amour sur la terre qui ait été aussi grand que le nôtre... Je veux qu'on le sache!... Et on le saura... Et personne ne m'empêchera d'êtreindre Otto une dernière fois et de me tuer à ses côtés... personne... personne!

— Oh! madame, songez à votre fillette. Elle n'est pas morte, elle!... Elle vit!... Et vous devez vivre pour elle... sanglota Ernestine.

— Mon enfant!... Vivre pour mon enfant... bégaya la malheureuse, d'une voix de songe. Oui, tu as raison: va me la chercher!

Elle s'affaissait lentement, insensiblement, comme retombé la tige d'une fleur qu'un heurt brutal vient de blesser à mort: les deux femmes la reçurent dans sa chute entre leurs bras et la déposèrent, inanimée, sur le lit héraldique aux colonnes torsées.

VII

Un coup de théâtre

Pendant que cette scène se déroulait au château de Faucillière, les magistrats du parquet de Jougny procédaient à la confrontation de l'inculpé avec la victime.

A dix heures du matin, sous l'escorte de deux gendarmes, le Farou pénétrait dans la remise municipale de Saint-Corentin où le corps du jeune explorateur avait été provisoirement déposé.

M. Bilbant, le procureur, souleva le drap qui le recouvrait; le visage apparut, livide, légèrement boursoufflé, une expression d'épouvante inouïe reflétée dans ses yeux vitreux grands ouverts.

— Pierre Loumies fit sur un ton solennel le magistrat, reconnaissez-vous là votre victime?

Le braconnier n'avait pas sourcillé.

Sous ses haillons de velours passé à grosses côtes, il n'eut pas un mouvement, pas le moindre frisson.

Instinctivement, il s'était découvert, et le front haut couronné par les mèches de sa tignasse hirsute couleur de chanvre rougi, il dit sur un ton ferme, mais bourru:

— J'ai jamais tant vu ce pauvre homme.

— Vous persistez dans vos dénégations?

— Je persiste à dire la vérité. Voilà tout.

— Nous avons la conviction contraire.

— Ça vous regarde.

— La justice vous saurait gré de vos aveux...

L'homme s'emporta:

— Qu'est-ce que vous voulez que j'avoue?

...Je vous répète que je ne connais pas cet homme... que je ne l'ai jamais vu... et que je ne peux pas l'avoir assassiné, vu que je ne pouvais pas être à la fois à l'étang de la Grivelotte et à l'étang des Luneaux.

— Alors, fournissez-nous la preuve de votre présence à l'étang de la Grivelotte dans la soirée du 21.

— Je ne peux pas vous fournir de preuves... J'ai rencontré personne ce soir-là.

— C'est étrange.

— Comment, c'est étrange? Vous vous figurez alors que les gens... une fois la nuit close... courent les sentes et les bois dans nos campagnes?... J'ai braconné ben souvent au clair de lune: jamais j'ai vu un chat... à part quelques gardes, de-ci de-là, mais on a bien vite fait de se cacher... Une supposition que j'en aurions rencontré un,

je ne me serais pas mis sur son chemin... sûrement!... pour vous donner la preuve comme quoi j'ai point assassiné un homme à l'étang des Luneaux.

— Il est donc entendu que vous ne pouvez fournir aucun alibi...

— Un... quoi?

— Un alibi... une preuve irréfutable de votre innocence, si vous aimez mieux. En revanche, un témoin vous a vu sur les berges de l'étang des Luneaux dans la soirée du crime.

— Ah! bien! par exemple! Ce témoin-là s'est moqué de vous.

— Vous serez mis en sa présence.

— Soit!... Et que ça ne traîne pas... parce que... ça ne m'amuse pas de me promener entre deux gendarmes dans les rues de Saint-Corentin...

M. Bilbant donna à voix basse un ordre à l'un des gendarmes.

Une heure après, dans le cabinet de conciliation de la justice de paix transformé en cabinet de juge d'instruction, maître Jarie, le fermier des Griffons, entra.

La face couperosée, les yeux ronds, vifs, tapis profondément sous l'arcade sourcilière et respirant une subtile astuce, le front fuyant surmonté d'un toupet de cheveux gris, la bouche largement fendue, tordue aux commissures par une sorte de rictus, la partie inférieure de la figure à demi enfouie sous un collier de barbe, nuance poil de chameau, les épaules saillantes sous une blouse de toile noire à col rabattu, l'encolure et le buste puissants, le ventre ballonnant par suite des libations copieuses qu'il s'octroyait les jours de marché à Saint-Corentin.

salles spéciales sont destinées à l'école ménagère, aux travaux manuels et à la gymnastique. M. Chable, rompant avec la tradition, a donné à chaque classe un aspect différent, de sorte que, d'une année à l'autre, les élèves se trouveront dans un milieu tout différent.

Inutile de dire que le chauffage central a été installé dans les deux collèges; le nettoyage se fera par le vide, au moyen d'aspirateurs électriques. Quant à la lumière, grâce à un système très ingénieux, elle est agréablement tamisée et répand une clarté diffuse qui ne projette pour ainsi dire pas d'ombre.

Chaque classe a son cabinet de toilette spécial, et des cabines à douches sont installées dans les deux collèges.

La construction des deux nouveaux collèges a commencé en 1911; le coût de chacun d'eux revient à environ cinq cent mille fr.

LE LOCLE

La fabrique cambriolée. — Le juge d'instruction des Montagnes est venu enquêter samedi au Locle au sujet du vol commis avec effraction à la fabrique «La Chapelle». Jusqu'ici on n'a opéré aucune arrestation, mais on dit que des soupçons pèsent sur deux ou trois personnages.

La valeur des montres enlevées est heureusement moins considérable qu'on ne l'avait cru tout d'abord et peut être estimée à six cents francs environ, les voleurs n'ayant pris qu'un petit nombre de montres argent et ayant préféré — on se demande pourquoi — des montres acier. L'enquête continue.

Ecole de couture. — A la suite des examens de fin d'apprentissage, subis la semaine dernière les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme de l'école: Couturières en robes: Mlles Jeanne Montandon et Marguerite Taubert; — couturières pour vêtements de jeunes garçons: Mlles Madeleine Baillo, Marthe Clerc, Marguerite Huguenin et Germaine Parel. En outre, deux élèves ayant achevé un apprentissage de deux ans ont obtenu le certificat de sortie: Ce sont: Mlles Gertrude Huguenin et Cécile Aubert.

Football. — Dimanche, sur son terrain, après une passionnante partie, Le Locle II triomphe de la 2^e du Sporting Club Lin de Besançon, par 7 buts à 1. Toute l'équipe est à féliciter.

Bienfaisance. — Le bureau d'assistance a reçu avec chaleureux remerciements, des fossoyeurs de Mme Gruet, 12 fr., en faveur de l'Orphelinat des jeunes garçons.

LA CHAUX-DE-FONDS

La Commission administrative du journal est convoquée au local habituel pour mercredi, 15 avril, à 8 h. 15.

Amis de «La Sentinelle» — Le groupe des amis de «La Sentinelle» est convoqué, pour demain, jeudi, à 8 h. 15, du soir, au Cercle ouvrier. Présence indispensable. Urgent.

L'appareil du boucleur. — L'appareil sur lequel Montmain fera dimanche après midi, à La Chaux-de-Fonds, l'admiration des spectateurs, est déjà là. Il est arrivé samedi, avec le mécanicien de Montmain, M. Dupont, qui, depuis deux ans déjà, soigne avec talent et dévouement la monture de l'aviateur. Depuis deux ans également, Montmain n'a connu ni la panne, ni l'accident; c'est dire que son appareil est en bonnes mains, et que nous avons les meilleures garanties pour que, dimanche aussi, il n'y ait aucun accroc au cours du meeting.

M. Dupont a entrepris aussitôt la révision complète de l'appareil et du moteur. Des pièces neuves sont arrivées de la fabrique et dès samedi l'avion, déjà célèbre, sera au point et prêt à fournir de nouveaux exploits.

L'appareil est un monoplan de dimensions réduites, comparées à celles de certains oiseaux modernes construits pour les longues randonnées et l'enlèvement de poids considérables. Pour le «looping» et l'acrobatie, il faut des appareils légers et ultra-solides à la fois. Celui de Montmain répond pleinement à ces deux conditions. C'est un Blériot, modèle semblable à celui avec lequel Pégoud fit sur Paris ses retentissantes expériences. Il est bien identique dans l'ensemble et en principe aux monoplans habituels, mais on y a apporté cependant plusieurs modifications, nécessitées par ce que l'aviateur exige de lui. Les vols sur le dos ont obligé à des dispositions spéciales, dans la prise de l'essence et dans le réservoir plus spécialement. Les ailes aussi et leur fixation sont particulières; rien, absolument rien, plus encore que pour les vols ordinaires, ne doit être négligé; l'appareil du «looper» est une merveille d'ingéniosité.

Chez nous, où tout ce qui touche à la mécanique trouve de nombreux connaisseurs, on sera grandement intéressé par l'appareil aussi bien que par ses exploits. Ceux qui voudront l'examiner de près auront l'occasion de le faire à loisir, dimanche matin, sur l'emplacement même du meeting.

Conférence Gide. — La conférence du Temple fut malheureusement écoutée par un public trop restreint. Savant et orateur élégant à la fois, M. Gide a tenu d'emblée sous le charme d'une parole tolérante mais juste. Sans ménagements pour la bourgeoisie qui se fait «remplacer» au travail, il a montré vers la fin de son exposé des hésitations qui ne nous paraissent pas explicables que par la crainte de se rallier catégoriquement au collectivisme.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le résumé de cette belle conférence.

Un satire. — Hier matin, vers 11 heures, un individu d'un certain âge se livrait, dans les prés avoisinant la gare de l'Est, en présence d'enfants à des actes d'exhibitionnisme répugnants. Lorsque les agents, appelés par téléphone, arrivèrent, le triste personnage avait disparu.

Maison du Peuple. — Hier soir mardi, nous avons assisté avec un plaisir renouvelé à la soirée donnée au Stand, par la commission de la tombola pour la Maison du Peuple. Ce deuxième concert n'a pas été inférieur au premier. L'harmonie l'«Avenir» nous a charmé par ses productions, grâce à son habile directeur M. L. Droz. Certains numéros du programme furent enlevés avec un brio peu ordinaire. «La Pensée», dirigée avec talent par M. le professeur Murat, a rendu avec finesse ses diverses productions. «Le mari d'Hortense», comédie, fut exécutée à la perfection par les artistes-amateurs de la Muse. M. Muller, baryton, a conquis tous les suffrages par sa voix chaude et sympathique. Nous sommes obligés aussi de parler de la «Polka» exécutée avec une entente de l'art étonnante chez un débutant. M. Rosset (poil d'Azur) n'a pas failli à son rôle de comique consommé. Nos acrobates, les frères Darless, ont été fort applaudis.

Pour ce soir, mercredi, le programme est encore des plus alléchants... si possible. Nous entendrons notre fanfare si sympathique «La Lyre», directeur M. Stehlin. MM. Aeschlimann et Schad, de la «Muse», ne sont pas des inconnus pour nous. Nous nous réjouissons aussi de voir le groupe de dames aux gestes gracieux qui charmeront tous les auditeurs.

A ce soir donc au Stand tous les amateurs de belles et saines distractions!

Un groupe d'auditeurs.

Gymnastique de dames. — La tombola intime de l'«Ancienne section» est tirée; les lots peuvent être retirés au local, brasserie Laubscher, tous les soirs, jusqu'au 30 avril. Passé ce délai, les lots resteront la propriété de la société.

Par la même occasion, on avise toutes les demoiselles qui désirent faire partie de cette honorable société de se présenter tous les samedi soir, à 8 heures, à la grande halle.

Société vaudoise de secours mutuels. — (Comm.) — Malgré les secours importants (payés à ses membres, les différents exercices se sont succédés en accusant chaque fois une petite augmentation du fonds de réserve. En 1913, il a été payé 1600 fr. d'indemnités aux malades et une petite somme fut attribuée à la bienfaisance. La société vaudoise indemnise ses malades pendant 60 jours à 3 fr.; 60 jours à 2 fr. et 60 jours à 1 fr. Affiliés à la caisse de réassurance, ses membres bénéficient ensuite des avantages de cette association. Le certificat médical a été supprimé.

Le comité engage vivement les ressortissants vaudois habitant notre ville à se faire recevoir de cette utile société; ils y seront les bienvenus et contribueront à soutenir et fortifier une œuvre mutualiste.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du comité pour 1914: M. Jules Berner, président, Paix 49; M. Edmond Löwer, secrétaire, Crêt 16; M. J.-L. Marillier, caissier, Côte 16.

Cercle ouvrier. — Ce soir, mercredi, à 8 h.: Comité du Cercle. — A 8 h. 30, Grütli-Männerchor.

Dons. — Il a été versé à la direction des finances les dons suivants:

20 fr. pour les pauvres de l'Eglise allemande, de la part des fossoyeurs de M. G. Rothenbuhler; — 200 fr., produit net du concert de Vendredi-Saint au Temple communal, organisé par M. Ch. Schneider, organisateur, réparti comme suit: 25 fr. à l'Hôpital d'enfants; 25 fr. à l'Hôpital; 25 fr. aux Vieillards; 25 fr. à la Maternité; 25 fr. aux Crèches; 25 fr. à la Famille; 25 fr. aux Diaconesses visitantes et 25 fr. au Dispensaire; — 16 fr. pour les Vieillards, des fossoyeurs de M. Abram Fruttschi.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain notre chronique de la Ve Exposition des peintres et sculpteurs neuchâtelois.

LES DÉPÊCHES

Tuée par un cycliste

ZURICH, 15. — A Tann, près de Ruti, un cycliste a renversé une femme âgée de 63 ans qui a été si grièvement blessée qu'elle a succombé peu après à l'hôpital.

La mésaventure d'un rentier

ZURICH, 15. — Le 1^{er} avril, un rentier zurichois reçut une lettre qu'il crut être officielle et dans laquelle on le sommait de déclarer exactement sa fortune au bureau de taxation; au cas où il aurait contrevenu à cet ordre, il était menacé d'une amende importante.

Le rentier qui, jusqu'ici, n'avait déclaré qu'une fortune de 50,000 francs, prit peur et il vient d'envoyer au bureau de taxation une déclaration beaucoup plus élevée que la précédente.

Une mort atroce

SAINT-GALL, 15. — Un laitier, nommé Fützi, père de trois petits enfants, est

tombé dans un récipient plein de lait bouillant. Lorsqu'on le retira, le malheureux avait cessé de vivre.

Repêché

TOULON, 15. — Un télégramme de Lavandou annonce que les efforts des vapeurs du port de Toulon ont réussi, hier après midi, à renflouer le torpilleur «358», qui avait coulé le 1^{er} avril dernier, au cours d'exercices.

Le torpilleur, qui est avarié, a été tiré à la remorque et dirigé sur Toulon.

Une panique provoquée par des voleurs

PERPIGNAN, 15. — Au moment où la salle du Familia-Cinéma était bondée de spectateurs et où les commutateurs venaient de faire la nuit, des malfaiteurs placés près des portes d'entrée se mirent à crier: «Il y a du feu! Au feu!» Ce fut alors une formidable ruée vers les portes. Des cris déchirants s'élevèrent de toutes parts, des femmes, des enfants furent foulés aux pieds, contusionnés plus ou moins grièvement.

Les misérables auteurs de cette panique mirent à profit l'affollement et volèrent les sacs à main, les tours de cou, les chaînes et les montres qui se trouvèrent à leur portée.

Sinistres épaves

ST-JEAN-DE-TERRE-NEUVE, 15. — Le capitaine du vapeur «Bloodhound» annonce qu'il a trouvé à 80 milles au sud-est du cap Race, une énorme quantité de débris et des cadavres flottants.

Ce sont, dit-il, probablement les restes du navire «Southern-Cross» qui dut faire naufrage le 11 mars au cours de la tempête qui amena la perte d'un nombre élevé de pêcheurs de phoques.

On était sans nouvelles du «Southern-Cross» qui avait à son bord 173 hommes, et dès le 2 avril on considérait ce navire comme irrémédiablement perdu.

Les élections en Suède

STOCKHOLM, 15. — Les résultats des élections sont connus dans vingt circonscriptions, où 89 députés ont été élus, soit 37 amis de la défense, 20 libéraux et 32 socialistes.

Les libéraux perdent 9 sièges, dont 7 sont

gagnés par les partisans de la défense, et 2 par les socialistes.

Il reste à pourvoir 36 circonscriptions, avec 141 députés à élire.

Incendie dans un hôtel

BOSTON, 15. — Un incendie a éclaté dans un hôtel de cinq étages.

Le bâtiment a été détruit et sept personnes ont péri dans les flammes.

Vols de nuit

CHARTRE, 15. — Au cours des deux dernières nuits, le caporal aviateur Frantz, actuellement permissionnaire, a fait plusieurs vols de nuit, en compagnie de passagers. Il a évolué sans lumière, en pleine obscurité, au-dessus de la ville de Chartres. Les atterrissages se sont effectués normalement.

Les drames du travail

LORIENT, 15. — Hier soir, sur les chantiers de l'entreprise chargée de la construction d'un port en eaux profondes, une vingtaine d'ouvriers travaillaient à l'aplanissement des terrains avoisinant les quais, quand un éboulement se produisit, ensevelissant de nombreux terrassiers.

Trois de ceux-ci ont été tués et il y a plusieurs blessés.

Dernière heure

Manœuvres de la flotte ottomane

CONSTANTINOPLE, 15. — La flotte ottomane a fait des manœuvres et des exercices de tir dans la mer de Marmara. Le ministre de la marine y assistait.

M. Caillaux prépare sa candidature

LE MANS, 15. — M. Caillaux, qui avait déclaré ne pas vouloir faire de campagne électorale, semble avoir changé d'avis. Il a commencé des visites en automobile dans l'arrondissement de Mamers. La campagne durera dix jours.

Naufrage

BIZERTE, 15. — Une barque dans laquelle avaient pris place 12 personnes a chaviré dans le lac de Bizerte. Une femme et deux enfants se sont noyés.

La prévision du temps

Ciel variable. Bise. Nuit froide.

SAINT-IMIER

3 Jours Bon Marché
Jeudi, Vendredi et Samedi, les 16, 17 et 18 avril

Grande Vente spéciale de

1600 Tabliers de Dames et d'Enfants
à des prix sans précédent

GROSCH & GREIFF S. A.

SAINT-IMIER

MAISON DU PEUPLE

Programme du Concert

pour mercredi 15 avril
en faveur de la

Tombola de la Maison du Peuple

Tirage 20 avril à 8 h. du matin

AU STAND. — A 8 heures du soir. Grand Concert donné par les sociétés suivantes: La fanfare La Lyre, direction M. Stehlin, la société de gymnastique L'Abeille, de son groupe de dames, du Grütli Männerchor, de M. Bür, basse, et de MM. H. Schaad et C. Aeschlimann de la Muse. 4186

Commune de La Chaux-de-Fonds

PERCEPTION

de la

Contribution d'assurance des Bâtiments

Les propriétaires de bâtiments situés dans la circonscription communale de La Chaux-de-Fonds, sont invités à acquitter la contribution pour l'année 1914, à la Caisse communale (Hôtel communal, Serre 23, au 2^e étage) du jeudi 23 avril au jeudi 7 mai 1914, chaque jour de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Ils devront se munir de leurs polices d'assurance. A partir du vendredi 8 mai 1914, les contributions non rentrées seront réclamées au domicile des retardataires et à leurs frais. Les primes à payer pour 1914 ont été réduites à Fr. 0.50 % pour la 1^{re} classe; Fr. 0.80 % pour la 2^e classe; Fr. 1.35 % pour la 3^e classe; Fr. 2.10 % pour la 4^e classe. 4194

La Chaux-de-Fonds, le 14 avril 1914.

Caisse communale.

Union Ouvrière du District du Locle

Mercredi 15 avril 1914, à 8 heures du soir, à la Croix-Bleue

Conférence

Sujet: Patriotisme bourgeois

par M. Henri PERRET, professeur.

Invitation cordiale à tous. 4183

Le Comité.

Polisseuse

de pivots d'arbres de barillets, connaissant le métier à fond, trouverait emploi stable à la fabrique Movado, Parc 117. H 20217 C

CIBARRES

et **Sonneurs de Tir**

La société de tir les Armes-Réunies ayant besoin, pour les tirs de cette année, d'un certain nombre de Cibarres et Sonneurs, prie les personnes qui désirent fonctionner comme telles de se présenter le mercredi 15 avril, à 8 h. du soir, au Stand, pour l'inscription. 4199 LE COMITÉ.

Les meilleures

Chaussures

s'achètent toujours au

MAGASIN DE LA RONDE

1, Rue de la Ronde, 1
Ressemelages de 1^{re} qualité.
2279 J. Andréola.

A LA HAVANE

EDWIN MULLER

10 RUE NEUVE 10

Spécialités recommandées:
START, cigare léger, 25 cent.
SERENA, extra, 30 »
VERA CRUZ (Mexic.), 30 »
(Le paquet de 10 pièces) 176
Les essayer, c'est les adopter

ATTENTION !

Tombola de la Maison du Peuple

Les 20,000 nouveaux billets de la Tombola de la Maison du Peuple sont en vente à 1 fr. dans les dépôts suivants :

Magasins du Progrès, Rue Léop.-Robert, rue de la Serre
 Librairie Coopérative, Rue Léopold-Robert
 A la Belle Jardinière, Rue Léopold-Robert
 J. Thiébaud-Zbinden, Tabacs, Rue de la Balance
 Restaurant sans alcool de l'Ouest, Rue du Parc 31.
 Cercle Ouvrier, Rue du 1^{er} Mars 15
 et dans tous les kiosques.

Tirage irrévocable : le Lundi 20 Avril 1914

120,000 billets à fr. 1.— :: 24,000 lots représentant 96,000 fr.
Toujours un gagnant sur cinq billets

Adressez toutes les demandes de billets à M. Edmond SAHLI-SEILER, président de la commission, Parc 31. 3795

Ville de La Chaux-de-Fonds

ÉCOLES d'Horlogerie et de Mécanique

ÉCOLE D'HORLOGERIE

Division supérieure. Diplôme cantonal d'horloger-technicien.
 Division pratique. 3 années. Apprentissage complet de la montre simple.
 Cours spéciaux. Réglage de précision. Montres compliquées. Rhabillage. Construction par procédés mécaniques des ébauches et mécanismes de remontoirs. Pendulerie. Etude des calibres.
 Cours d'échappements. 2 années.
 Cours de réglage pour jeunes filles. 2 années.
 (Les inscriptions à ce cours sont déjà nombreuses.)
 Cours de sertissage pour jeunes filles. 2 années.

ÉCOLE DE MÉCANIQUE

Division technique. 4 années. Pour techniciens de fabrication, constructeurs, chefs d'usines, etc.
 Division pratique. 4 années. Pour ouvriers mécaniciens.
 Cours préparatoire pour apprentis monteuses de boîtes. 1 année.

La rentrée aura lieu le **lundi 4 mai**.
 Pour renseignements et inscriptions, s'adr. au **Secrétariat** jusqu'au 24 avril. H 30322 C 3980

Cabinet Dentaire M. BICARD

Ci-devant WÜRTH & BICARD
 Rue Léopold-Robert 64 :: Vis-à-vis de la Poste :: Téléphone 15.93
La Chaux-de-Fonds
DENTIERS en Caoutchouc, Or et Email
 aspect tout à fait naturel.
Plombages :: Bridge :: Couronnes
 Tous les travaux sont garantis sur facture.
 Travail soigné 2351 Prix très modérés

Aux Coopérateurs

Faire vos achats de denrées à la Coopérative, c'est déjà quelque chose, mais tout coopérateur convaincu doit agir de même pour les autres articles. Faites donc vos autres achats à la Société coopérative de consommation, où vous trouverez un choix incomparable d'articles de saison, tels que : Camisoles, Combinaisons, Caleçons, Maillots, Brassières, Gilets de chasse, Châles, Pélerines, Jaquettes, Fanchons, Bonnets, Echarpes, Guêtres, Laines de toutes qualités et pour tous les usages, Gants tissés et tricotés, Articles pour sport, Mercerie, Passementerie, Ouvrages, Laines et Cotons.

Non seulement vous serez toujours satisfaits de la qualité de nos marchandises, mais vous profiterez de prix incontestablement bon marché, qui sont la conséquence de nos achats directs et par grosses quantités. Vous aurez droit, en outre, à la ristourne importante distribuée à tous nos clients à la fin de chaque exercice. 3573

Société Coopérative de consommation Saint-Imier

Rayon spécial de Mercerie - Bonneterie - Lingerie
Place du Marché
 Les articles courants sont aussi mis en vente aux magasins Rue Dr Schwab et Rue du Temple

Le plus puissant DÉPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

Cure de Printemps

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui guérit : dartres, boutons, démangeaisons, clous, eczéma, etc qui fait disparaître : constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.

qui parfait la guérison des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.
 qui combat avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte fr. 1.25 dans les 3 Officines des Pharmacies Réunies, Béguin, Mathey, Parel, La Chaux-de-Fonds. 3855

Cancellation

Le public est informé que la rue du Midi, entre les rues Jaquet-Droz et des Régions, sera **annulée** à partir du **lundi 13 courant**, pendant une dizaine de jours, en vue des travaux de remplacement de la conduite maîtresse d'eau.

La Chaux-de-Fonds, le 9 avril 1914.
 4171 Conseil communal.

En vente

Librairie Coopérative Y a-t-il vraiment Dépopulation

par V. GRANDJEAN avec 2401 une lettre-préface de Gh. NAINE
 Une forte brochure 25 cts.
 Envoi contre 25 cts. en timbres.
 Adresse, Les Editions Libres, 6, rue du Rhône, Genève.

Ronde 29

BAINS MORITZ

depuis 50 cent. 2093

N° 111

C'est le numéro d'une potion préparée par le Dr A. Bourquin, pharmacien, rue Léopold-Robert 39, à La Chaux-de-Fonds, potion qui guérit en un jour (parfois même en quelques heures), la grippe, l'enrouement et la toux la plus opiniâtre.
 Pris à la Pharmacie, fr. 1.60. 2476
 En remboursement, franco fr. 2.—

Cyclistes !

Consultez les catalogues des célèbres marques (pour vélos) New-Hudson, St-Georges, E. S. A., W. K. C. (pour motos) New-Hudson, Moto-Rève, Moto-sacoche, Motoclette, Condor, etc. 3934

Ch. CHATELAIN-ELLEN
 Quartier-Neuf, Le Locle
 Réparations :: Location :: Fouritures

Fabrique BéGé d'Outils

Temple-Allemand 47
 Chaux-de-Fonds. Téléphone 14.88

Entreprise de tous travaux concernant la petite mécanique de précision. Prix-courant à disposition pour outils de réglage, pivotage, sertissage, remontage et outils divers. 1966

Spécialité de 3173 CHEMISES SUR MESURE pour Messieurs

F. Jetter-Ruedin

Rue Léopold-Robert 50
La Chaux-de-Fonds
BONNETERIE :: GANTERIE

Mesdames !

Ecrivez „Case postale 4250, L'Auberson“, il vous communiquera un secret qui vous épargnera toutes vos angoisses au sujet de vos époques, pas de drogues ; sécurité ; très facile à faire. Discretion absolue. 3170

Dr THEILE

rue Jaquet-Droz, 37
Vaccinations
 tous les jours de 1 à 3 h. 4080

Poignées et garnitures de meubles
 Grand assortiment en nickel et cuivre
OUTILS en tous genres, SCIES, HACHES, etc.

J. BACHMANN

Léopold Robert, 26 — Téléphone 265
 4205
 Quincaillerie :: Outils :: Serrurerie

Pharmacie Coopérative

Tarif le plus réduit de la région

La meilleure Cure de Printemps

se fait avec la Salsepareille PURITAS, fr. 6 le litre ou le Thé des Franciscains, le plus puissant dépuratif végétal connu.
Kola granulée, qualité insurpassable
Pilules Pink, fr. 17.50 les 6 boîtes
 Envoi au dehors, par retour du courrier, contre remboursement. 3567

Magasin de Modes et Chapellerie

M^{lle} M. CHERVET, Numa-Droz 2

Pour la Saison d'Été, grand choix de Chapeaux de paille pour Dames, Messieurs et Enfants. Formes depuis fr. 1.50
 Haute nouveauté. Modèles de Paris. Chapeaux de deuil. Réparations. Assortiment complet en rubans, soieries, plumes et fleurs en tous genres.
 Cols, Manchettes, Cravates 4202

Prix sans concurrence

MEUBLES d'occasion	Canapé moquette	Fr. 40
	Armoire à glace	130
	Divan	65
	Table	12

Numa-Droz, 132 (près du Temple de l'Abeille)
 Secrétaires, Buffets, Lits, etc.

RETARDS

par l'emploi des Pilules du Mois. La boîte 9 francs. Société Suisse d'Articles Hygienes. Genève.

Achetez votre

POUSSETTE

3654

PANIER FLEURI

Léopold Robert 42

Les meilleurs marché :—: Le plus grand choix

Cabinet Dentaire Jämes DuBois

Rue Léopold-Robert 56 :: Téléphone 1077
La Chaux-de-Fonds H-20103-C 3381

Spécialité de Prothèse Dentaire :: Dentiers en tous genres, Ponts et Couronnes en or, Plombages, Aurifications, Extractions

Service du ramonage

Le Conseil Communal porte à la connaissance du public que le tarif actuellement en vigueur pour le service du ramonage est le suivant :

Cheminée. Fr. 0.40
 Potager de cuisine (facul.) » —
 Tuyaux de potager » 0.10
 Tuyaux de poêles, par mètre ou fraction de mètre » 0.10
 Intérieur de poêles » 0.15
 Calorifères d'apparte. » 1.50
 La Chaux-de-Fonds, le 7 Avril 1914.
 Conseil Communal.

A la Botte d'Or

RESSEMELAGE
 Pour hommes 4 fr. Pour dames 3 fr.
 Maison principale, r. du Stand 6
 Succursale, Charrière 35
 Se recommande, Edmond Hafner. 3462

Chambre à manger. A vendre une chambre à manger Henri II, composée d'un superbe buffet sculpté, en noyer ciré, 1 table à coulisse noyer ciré massif, 6 belles chaises cannées, ainsi qu'une salle à manger moderne, composée très beau buffet noyer ciré, avec verres bombés, 1 table à coulisse assortie, ainsi que 6 belles chaises de même style. Ces deux chambres seront cédées à très bas prix pour cause de manque de place. Ebénisterie garantie. Se hâter.
 S'adresser **Salle des Ventes**, rue St-Pierre 14, La Chaux-de-Fonds. Téléphone 16.43. 4130

A vendre poussette à 3 roues, solide et bien conservée. S'adr. Sophie Mairet, 3, 2^e étage à droite.

On demande à louer

Chambre meublée indépendante, au soleil. Adresser les offres au bureau de la „Sentinelle“ sous chiffres G 4141 N

Occasion extraordinaire. Beau mobilier neuf, fr. 285, composé d'un beau lit Louis XV, 2 places, complet, avec sommier 42 ressorts à boudins, 1 trois coins, 1 matelas bon crin animal, 1 duvet édreton, 2 oreillers, 1 traversin, 1 table de nuit noyer poli, dessus marbre, 1 table carrée, pieds tournés, bois dur, 1 lavabo noyer poli, avec marbre et glace biseauté, 2 tableaux cadre or, 6 belles chaises de Vienne, très solides, 1 régulateur, belle sonnerie cathédrale, marche 15 jours. Ebénisterie et literie garanties et vendues bien meilleur marché que de l'usage. Occasion à profiter de suite. Le tout

285 fr.

S'adresser **Salle des Ventes**, rue St-Pierre 14, La Chaux-de-Fonds. Téléphone 16.43. 4131

ÉCONOMIQUES sont les **POTAGERS** de la fabrication **J. BOLLIGER** 10 rue du gazomètre EXPOSITION PERMANENTE
 MODELES DEPUIS 55 Frs

Tapiserie Décoration **M.-A. Fehr** Puits 9 4078 Remontage de Meubles et Literie

Salon de Coiffure **A. PIETSCH** Rue des Moulins 31 3498 Neuchâtel Se recommande.

Assurance-vie La Patria, qui est une coopérative pure, est la plus avantageuse des sociétés opérant en Suisse. Pas d'entrée pour les abonnés à la Sentinelle. S'adr. à P. Humberst, La Jaluse, Le Locle. 4155

Victor TRIPET, Avocat NEUCHÂTEL, rue du Château 4. Tél. 1.18

MAGASIN

Mercerie-Passementerie

C.A. Favre

Rue de l'Hôpital 22 - Neuchâtel
 Joli choix en Galons fantaisie et noirs, dentelles et entre-deux en tous genres - Laizes - Cols, toujours les derniers modèles - Plissés - Jabots, - Nœuds fantaisie, - Rubans, - Corsets
PRIX MODÉRÉS 3564

Numa-Droz 12^a A louer, pour le 30 avril 1914, un 1^{er} étage de deux pièces, cuisine et dépendances. Prix mensuel fr. 31.50. — S'adr., pour visiter, à M. Rey, dans la maison et pour traiter, à M. G. Stauffer, Fritz-Courvoisier 38^a, de 9 à 10 1/2 h. du matin. 4076

A louer à ménage tranquille, un appartement de 4 chambres, corridor, cuisine et dépendances, eau gaz, lessivier, concierge. Prix avantageux. S'adr. chez M. Pierre Bécher, Temple-Allemand 1. 4018

A louer une chambre meublée. 15 francs par mois. — S'adr. Puits 16, au 2^e étage. 4200

A vendre un bon potager, avec barre jaune. Bas prix. S'adresser rue du Premier-Août 13, rez-de-chaussée. 4198

Vélo de Dame A vendre un vélo de dame, en très bon état, roue libre, deux freins. S'adr. chez M. Spillmann, Tuilerie 30. 4197

Poussette. A vendre en bon état. S'adresser chez M. Harduin, rue des Sorbiers 19.

A vendre un potager en bon état. S'adr. chez M. Mongin, rue Numa Droz 135. 4202

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

Du 13 avril 1914

Naissances. — Moser Suzanne-Clotilde, fille de Emile-Albert, mécanicien et de Rose-Alice née Ducommun-dit-Boudry, Bernoise. — Girard Maurice-René, fils de Auguste-Albert, horloger et de Juliette née Rusa, Solettois.

Promesses de mariage. — Humbert-Droz Eugène-Emile, employé au tram, Neuchâtelois et Iseli Emma, cuisinière, Bernoise. — Robert-Nicoud Adrien, dessinateur-architecte, Neuchâtelois et Blanc Céline-Emma, couturière, Vaudoise.

Décès. — 1742. Mutti Marthe-Elisabeth, fille de Karl et de Marthe-Fanny née Jequier, Bernoise, née le 23 octobre 1913. — Incinération. N°315. Droël Hélène-Henriette, fille de Fritz-Léon et de Pauline Othenin-Girard, Neuchâteloise, née le 15 juin 1898. — 1743. Jeanrenaud née Venger Marie-Bertha, épouse de Auguste-Numa, Neuchâteloise, née le 15 avril 1872.

Du 14 avril 1914

Naissances. — Guinand Georges-Willy, fils de Georges-Alfred, pâtissier et de Louise-Elvina née Aubert, Neuchâtelois. — Lösch Aimé-Benedikt, fils de Benedikt, serrurier et de Marie-Jeanne née Donzé, Bavaurois. — Jacot Henri-Numa, fils de Henri-Numa, commis et de Blanche-Marguerite née Duvoisin, Neuchâtelois.

Promesse de mariage. — Reichenbach Henri, commis et Liechti Berthe-Ottilia, ménagère, tous deux Neuchâtelois et Bernois. — Dichsel Edgar, commis, Bernois et Bertrand Alice-Juliette, Genevoise. — Christen Emile, docteur, Bernois et Jean-Mai-ret Anna, épouse de glaces, Neuchâteloise. — Degousse Samuel-Henri, commis C.F.F., Neuchâtelois et Bernois et Amez-Droz Louisa-Henriette, couturière, Neuchâteloise. — Müller Charles-Frédéric, facteur postal et Müller Emma, cultivatrice, tous deux Argoviens.

Décès. — 1745. Chiesa Arturo, époux de Paulina Chiesa, Italien, né le 17 avril 1866. — 1746. Rausser Paul, fils de Christian et de Célestine née Reymond, Wurtembergeois, né le 27 janvier 1880. — Inhumé à Chézard : Jost Charles-Joseph, fils de Gaspard et de Adèle née Zulauf, Lucernois, né le 11 mars 1895. — 1747. Gaiffe Bertha-Julia, fille de Charles-Albert et de Bertha née Feller, Française, née le 18 janvier 1896.

Inhumations

Du 16 avril 1914, à 1 h.

Mr Chiesa, Arturo, 48 ans, Charrière 104.
 Mlle Gaiffe, Bertha-Julia, 18 ans 3 mois, rue de la Chapelle 5.
 Mr Maurer, Alfred, 55 ans, rue du Progrès 41, sans suite, décédé à Berne.

Messieurs les membres honoraires, d'honneur, actifs et passifs de la **Musique - La Lyre** sont avisés du décès de

Madame Eugénie Andereg-Lugrin
 mère de Monsieur Paul Andereg, membre actif de la Société.
 L'ensevelissement aura lieu jeudi 16 avril à Bevaix. H. 21410 C. 4207

Le Comité.

Les membres du Syndicat des terminateurs de la boîte sont avisés du décès de leur collègue,

Mademoiselle JULIA GAIFFE
 4206 **Le Comité.**